

Demain, nous examinerons les projets de loi suivants, dans cet ordre: C-4, C-23, C-5 et C-31. Mardi, nous passerons à l'étude du projet de loi C-24. Mercredi, nous examinerons les projets de loi C-11, C-16, C-8, C-7 et C-14. Je désigne jeudi prochain comme journée d'opposition. Vendredi prochain, la Chambre sera saisie du projet de loi C-33.

M. Deans: Monsieur le Président, je suis gré au ministre de nous avoir fourni tous ces renseignements. Des représentants des trois partis sont intervenus pour insister sur la nécessité d'adopter rapidement le projet de loi C-34, concernant le Code canadien du travail. Le député est-il favorable à la proposition selon laquelle nous limiterions les interventions à un orateur par parti à l'étape de la deuxième lecture? Le projet de loi pourra alors être renvoyé au comité pour qu'il l'étudie attentivement mais rapidement, étant entendu que le projet de loi en question prendra force de loi avant l'ajournement de la Chambre, à la fin du mois de juin. En outre, est-il prêt à prendre toutes les mesures nécessaires pour accorder la priorité à ce projet de loi, de façon à ce que la Chambre l'examine en temps voulu?

● (1510)

M. Pinard: Monsieur le Président, c'est une question dont nous devons manifestement discuter lors d'une réunion normale entre leaders. Le député sait, d'après la réponse que j'ai donnée hier à la Chambre, que le gouvernement est tout à fait disposé à examiner toute proposition ou offre sérieuse formulée par les partis d'opposition en vue de terminer rapidement l'étude du projet de loi C-34. Le gouvernement est assez favorable à l'idée de limiter le débat à un orateur par parti avant de renvoyer la mesure au comité, mais nous souhaitons toutefois obtenir des précisions de la part des partis d'opposition sur la façon dont se déroulera l'étude à l'étape du rapport et de la troisième lecture.

Je ne peux pas garantir que le projet de loi sera adopté avant la fin de juin, à moins qu'on ne s'entende pour réduire au minimum le débat à l'étape du rapport et à la troisième lecture. Le député n'a rien dit de bien précis à ce sujet.

M. Deans: Monsieur le Président, le leader à la Chambre a parfaitement raison. Je peux lui dire que, si nous pouvons nous entendre pour procéder rapidement à la deuxième lecture et à l'étude en comité, je serais disposé à négocier un ordre de la Chambre afin que l'étape du rapport et la troisième lecture ne s'éternisent pas.

M. Pinard: Comme je l'ai dit, monsieur le Président, d'habitude nous négocions ou nous nous arrangeons lors de nos réunions habituelles entre leaders. Le député comprendra qu'il est impossible de conclure une entente sans la participation de l'opposition officielle.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'abonde dans le sens du leader du gouvernement à la Chambre: d'ordinaire, c'est au cours de nos délibérations que nous négocions les travaux de la Chambre et, de temps à autre, elles portent fruit. Tout le monde sait que le NPD appuie presque tous les projets de loi

Travaux de la Chambre

du parti libéral. Il n'est donc pas nécessaire que le député de Hamilton Mountain le réaffirme publiquement.

M. Deans: Monsieur le Président, je veux tout simplement dire au leader du gouvernement à la Chambre que, si j'ai bonne mémoire, le chef du parti conservateur—qui n'est pas avec nous—s'est prononcé en faveur des principes dont s'inspirent les modifications proposées au Code canadien du travail.

En ce qui a trait aux négociations, je n'essaie pas de négocier. J'agis comme le leader conservateur à la Chambre l'a fait dans le cas du projet de loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest—je fais une offre qu'on peut difficilement refuser, à mon avis.

M. McKinnon: Toujours au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président, le leader du gouvernement sait qu'on a promis dans le discours du trône d'augmenter de \$25 par mois le supplément de revenu garanti pour les vieillards pensionnés qui vivent seuls. Il a beau nous parler des onze mesures auxquelles il accorde la priorité, il faudra présenter un projet de loi pour modifier la loi sur les pensions. Où se situe cette mesure dans les priorités du gouvernement?

M. Pinard: Monsieur le Président, nous sommes prêts à aller plus loin même. Nous songeons à augmenter le SRG de \$50 par mois. Nous sommes résolus à présenter une mesure législative à cet effet avant la fin juin.

M. Wise: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au leader parlementaire du gouvernement. J'avais espéré le faire en présence du ministre de l'Agriculture, mais il a malheureusement dû partir. Il s'agit du projet de loi C-23 sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Il reconnaîtra que ce projet de loi ne s'applique qu'au grain dont la production est régie par la Commission canadienne du blé. Peut-être se rappellera-t-il qu'en 1976, si je ne m'abuse, une mesure semblable a été approuvée, laquelle concernait le paiement anticipé pour des récoltes qui ne relevaient pas de la Commission canadienne du blé, surtout le maïs et les haricots.

De toute évidence, nous souscrivons entièrement au projet de loi C-23. Nous croyons cependant qu'il faudrait en profiter pour étudier par la même occasion un projet de loi analogue qui s'appliquerait au grain non régi par la Commission du blé. Sinon, certains producteurs du pays vont profiter de paiements anticipés rajustés, alors que ceux qui produisent d'autres types de grain, notamment en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, auront droit à des paiements anticipés moindres, selon les anciennes normes.

M. Pinard: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses observations. Je vais m'assurer que le ministre de l'Agriculture en prend connaissance. Nous en tiendrons certainement compte. S'il faut modifier ou rectifier quoi que ce soit, nous le ferons avec plaisir. Pour l'instant, nous avons convenu, lors d'une réunion des leaders parlementaires, de procéder rapidement à l'étude du projet de loi C-23 la semaine prochaine. Je promets au député de faire part de ses préoccupations au ministre de l'Agriculture.